



## POLITIQUE DE CANADA BASKETBALL POUR UN SPORT SÛR

### Définitions

1. Dans ces directives, ces termes ont les significations suivantes :
  - a) *“Individus”* – Toutes les catégories de membres définies dans les règlements de Canada Basketball, ainsi que tous les individus employés ou engagés dans des activités avec Canada Basketball y compris mais sans s’y limiter, les athlètes, les coaches, les organisateurs, les officiels, les bénévoles, les managers, les administrateurs, les membres du comité, les Directeurs et Dirigeants de Canada Basketball, les spectateurs, et les parents/responsables légaux des athlètes
  - b) *“Personne d’Autorité”* – Un Individu qui tient une position d’autorité au sein de Canada Basketball y compris mais sans s’y limiter, les entraîneurs, les managers, le personnel de soutien, les chaperons et les Directeurs

### Objectif

2. Cette Politique décrit la manière dont Canada Basketball agit pour offrir un environnement sportif sûr.

### Engagement aux Principes Sport pur

3. Canada Basketball s’engage aux Principes Sport pur qui sont :
  - a) **Vas-y** – Fais face au défi – recherche toujours l’excellence. Découvre ton potentiel.
  - b) **Fais preuve d’esprit sportif** – Joue honnêtement – respecte les règles, à la lettre et dans leur esprit. La victoire n’a de signification que lorsque la compétition est honnête.
  - c) **Respecte les autres** – Manifeste du respect à l’égard de quiconque est engagé dans la production de ton expérience sportive, tant sur l’aire de jeu qu’à l’extérieur. Gagne avec dignité et perds avec grâce.
  - d) **Amuse-toi** – Prends plaisir à pratiquer le sport. Conserve une attitude positive tant sur l’aire de jeu qu’à l’extérieur.
  - e) **Garde une bonne santé** – Place ta santé physique et mentale au-dessus de toute autre considération – évite les activités non sécuritaires. Respecte ton corps et tiens-toi en forme.
  - f) **Inclus tout le monde** – Partage le sport avec les autres. Aide à établir un environnement où tout le monde peut jouer.
  - g) **Donne en retour** – Trouve des moyens de manifester ton appréciation pour la communauté qui soutient ton sport et contribue à rendre possible ta pratique.

### Engagement

4. Les parties prenantes, les membres ainsi que les leaders de Canada Basketball devront adhérer aux Principes Sport pur et Canada Basketball s’engage à intégrer les Principes Sport pur dans sa gouvernance et dans ses opérations de la façon suivante :
  - a) Normes de Conduite – Canada Basketball adoptera des normes de conduite complètes qui devront être suivies par les Individus
  - b) Protection de l’Athlète – Canada Basketball donnera aux entraîneurs et aux autres parties prenantes des directives générales et des directives spécifiques au sport de protection de l’athlète

- c) Résolution et Investigations des Différends – Canada Basketball aura des processus de résolution des différends qui sont confidentiels et procéduralement justes et qui exigent une investigation indépendante pour certaines violations présumées des normes de conduite
- d) Stratégie – Canada Basketball disposera de plans stratégiques qui reflètent la mission, la vision et les valeurs de l'organisation
- e) Gouvernance – Canada Basketball disposera d'un groupe de leaders diversifié et adhèrera aux principes de bonne gouvernance
- f) Gestion du Risque – Canada Basketball gèrera les risques liés à ses opérations et à ses événements de manière intentionnelle à travers l'utilisation de plans de gestion du risque et/ou de registres de risque

### **Normes de Conduite**

5. Canada Basketball adoptera un *Code de Conduite et d'Ethique* qui décrit les normes de conduite et de comportement pour tous les Individus. Les normes générales de conduite s'appliqueront à tous les Individus et des normes spécifiques seront établies pour certains postes au sein de l'organisation. Le *Code de Conduite et d'Ethique* comprendra des sections spécifiques, y compris mais non limité aux :
  - a) Athlètes
  - b) Entraîneurs
  - c) Officiels
  - d) Directeurs et Membres du Comité
  - e) Parents et Spectateurs
  
6. Le *Code de Conduite et d'Ethique* comprendra les définitions détaillées de termes clés, tels que :
  - a) Le Harcèlement
  - b) Le Harcèlement Sexuel
  - c) Le Harcèlement au Travail
  - d) La Violence au Travail
  - e) La Discrimination
  - f) Le Bizutage
  
7. Le *Code de Conduite et d'Ethique* inclura la définition du terme Bizutage suivante :
  - a) Le bizutage est une forme de comportement qui pousse à des activités potentiellement humiliantes, dégradantes, abusives, ou dangereuses exigées par un individu plus haut placé ou avec plus d'expériences envers un individu plus jeune, qui ne contribuent pas au développement positif de l'individu, mais qui doivent être acceptées afin de faire partie d'une équipe ou d'un groupe, peu importe si l'individu jeune veut y participer ou non. Cela inclut, mais sans s'y limiter, toute activité, et peu importe son caractère traditionnel ou bénin, qui vise à séparer ou à exclure un coéquipier ou membre d'un groupe basé sur la classe, le nombre d'années dans l'équipe ou avec le groupe.
  
8. Canada Basketball adoptera une *Politique sur l'Abus* qui définira les "individus vulnérables" et qui décrira les types d'abus (ex : l'Abus Physique, l'Abus Sexuel, l'Abus Emotionnel et la Négligence) auxquels les individus vulnérables peuvent être assujettis.

### *Antidopage*

9. Le *Code de Conduite et d'Ethique* indiquera que Canada Basketball adopte et adhère au Programme Antidopage Canadien.

### *Réseaux Sociaux*

10. Canada Basketball adoptera une *Politique sur les Réseaux Sociaux* qui décrit les normes de conduite qui sont attendues des individus sur les réseaux sociaux. La *Politique sur les Réseaux Sociaux* indiquera les normes de conduit spécifiques ainsi que les risques communs et/ou exclusifs aux réseaux sociaux.
11. La *Politique sur les Réseaux Sociaux* soulignera l'importance d'une interaction entraîneur-athlète responsable sur les réseaux sociaux et donnera des exemples d'infractions aux normes de conduite.

## **Protection de l'Athlète**

### *Vérification*

12. Canada Basketball adoptera une *Politique de Vérification* complète qui demandera à ce que certains Individus passent un processus de vérification des antécédents avant d'avoir le droit d'interagir avec des athlètes. La *Politique de Vérification* va :
  - a) Catégoriser les postes dans l'organisation en tant que 'Risque Bas', 'Risque Moyen', et 'Risque Elevé' et demander des mesures de vérification progressives pour les individus qui sont dans une de ces catégories de risque
  - b) Décrire la fréquence à laquelle certains Individus doivent obtenir un certificat de police et quel type de certificat ils doivent obtenir
  - c) Décrire la fréquence à laquelle certains individus doivent soumettre un Formulaire de Vérification des Antécédents judiciaires et un Formulaire de Renouvellement
  - d) Donner la possibilité à un Comité de Vérification d'interdire aux Individus qui ont échoué à la vérification de travailler dans certains postes
  - e) Donner la possibilité à un Comité de Vérification d'ajouter des conditions à la participation d'un Individu à certains postes
13. Canada Basketball développera des *Directives de Protection de l'Athlète* générales et spécifiques au sport qui pourront être utilisées par les entraîneurs, les managers, le personnel médical et d'autres personnes d'autorité. Canada Basketball peut enseigner ces directives et prendre des mesures pour s'assurer que les directives soient appliquées. Canada Basketball veillera à mettre à jour les directives de manière régulière pour ajouter et/ou modifier les nouvelles directives selon le cas échéant.

### *Ressources*

14. Canada Basketball donnera régulièrement des informations aux Individus sur les ressources et les formations concernant la protection de l'athlète. Les ressources et les opportunités de formation peuvent inclure :
  - a) [Les modules PNCE](#)
  - b) [Le Respect dans le Sport](#)
  - c) [Priorité Jeunesse](#)
  - d) [La Croix Rouge – Cours d'Education au Respect](#)

### *Engagement de l'Athlète*

15. Canada Basketball s'engagera avec les athlètes pour déterminer le niveau de succès des mesures de protection de l'athlète ainsi que pour identifier tout manquement ou inquiétude des athlètes. Cet engagement peut prendre la forme :
  - a) De questionnaires anonymes pour les athlètes
  - b) D'implications de l'athlète dans les prises de décision de l'organisation
  - c) De consultations de sensibilisation menées par les athlètes

## Résolution des Différends

16. Canada Basketball disposera de plusieurs politiques de résolution des conflits qui comprendra :

- a) *La Politique de Discipline et de Plaintes*
- b) *La Politique d'Appel*
- c) *La Politique sur la Résolution des Différends*
- d) *La Politique sur les Investigations*
- e) *La Procédure de Discipline des Événements*
- f) *La Politique de Lanceur d'Alerte*

17. Ensemble, toutes ces politiques de résolution des différends incluront les mesures suivantes :

- a) Un individu indépendant à qui on peut soumettre une plainte
- b) Des sanctions pour violation des normes de conduite
- c) Un mécanisme de suspension des individus en attente de la fin du processus
- d) Des responsables de cas, des décideurs et/ou des investigateurs non biaisés et expérimentés
- e) Une protection contre les représailles suite à un dépôt de plainte
- f) Un anonymat pour le plaignant dans les cas de lanceurs d'alerte
- g) L'indépendance des procédures d'appel (lorsque les appels sont permis)
- h) L'opportunité d'une résolution alternative des différends
- i) Les investigations de certaines plaintes (ex : lorsque cela est requis par la loi et/ou quand la plainte concerne un cas d'harcèlement, d'abus ou de discrimination)
- j) Les procédures de discipline au cours d'un événement (quand un événement ne dispose pas de ses propres procédures disciplinaires)

### *Alignement*

18. Canada Basketball reconnaît l'importance d'un sport sûr pour les athlètes et les participants à travers le pays. Canada Basketball adoptera une *Politique de Réciprocité* qui nécessitera :

- a) Le rapport des décisions de discipline par les Organisations Provinciales/Territoriales et des Clubs Membres à Canada Basketball
- b) L'envoi des décisions de discipline à toutes les Organisations Provinciales/Territoriales ainsi qu'à tous les Clubs Membres concernés
- c) La reconnaissance et l'application des sanctions imposées par Canada Basketball, les Organisations Provinciales/Territoriales ou un Club Membre par Canada Basketball, les Organisations Provinciales/Territoriales et les Clubs Membres

### *Obligations – Rapport et Gestion de Cas par une Partie Tierce*

19. Les politiques de Canada Basketball incluront le fait que certaines plaintes doivent être rapportées aux entités gouvernementales, aux forces de police locales, et/ou aux agences de protection de l'enfant.

20. Les politiques de Canada Basketball incluront le fait que certaines plaintes (ex : celles liées au harcèlement, à la discrimination et à l'abus) doivent être traitées par une partie tierce indépendante qui n'a aucune affiliation avec Canada Basketball.

### *Enregistrements*

21. Canada Basketball enregistrera les décisions qui ont été prises selon les politiques de l'organisation. Ces enregistrements peuvent être partagés avec d'autres individus ou organisations, y compris mais sans s'y limiter, les organisations sportives nationales, les organisations sportives provinciales, les organisations multisports et les entités gouvernementales.

## Gouvernance et Opérations

22. Canada Basketball aura un Plan Stratégique complet dans lequel la protection de l'athlète et le sport sûr seront définis comme des priorités absolues pour l'organisation.
23. Canada Basketball adoptera une *Politique de Gestion du Risque* qui décrira la manière dont l'organisation adressera les risques de 'Peu Probable' à 'Presque Sûr' et de 'Mineur' à 'Catastrophique'. Canada Basketball adoptera les stratégies de gestion du risque qui réduit, transfère et/ou évite le risque. Les risques peuvent avoir lieu dans les domaines suivants :
- a) Operations/Programme
  - b) Conformité
  - c) Communication
  - d) Extérieur
  - e) Gouvernance
  - f) Finances
  - g) Santé et Sécurité
24. Canada Basketball disposera d'une structure de gouvernance qui reflète la diversité des athlètes et des parties prenantes dans le basketball, et qui adhèrera à toutes les législations fédérales et/ou provinciales/territoriales et qui avancera vers une stratégie d'alignement national pour le basketball au Canada.
25. Canada Basketball veillera et évaluera ses politiques, pratiques et procédures de manière continue.

#### **Revue et Approbation**

26. Cette Politique a été revue et approuvée par le Conseil d'Administration de Canada Basketball le 13ème jour d'août 2019.